

Présent-e-s : André Babey, Eliane Mollia, Henri Vuillomenet, Marianne Ebel, Jean-Marie Rotzer, Eva Fernandez, Jean-Pierre Renk, Lorenzo Mollia, Catherine Reid, Marlène Burri Perret-Gentil, Pierre Py, Patrick Gelin, Olivier Forel, Rémy Wenger, Willy Perret-Gentil.

Excusé-e-s : Edith Samba, Fabien Vuillème, May-Christine Vuillème, Tomaso Bonavita, Fabienne Girardin, Georges Naman, Jean-Pierre Oeuvray, Nicolas Pepin.

I. PV de l'AG 2004

Accepté.

II. Rapport du comité

Lu et commenté par Eliane (cf doc. annexé).

Commentaire d'André à propos de la formation continue sur le marché de l'électricité : le recteur a répondu qu'il était d'accord qu'Attac propose un intervenant, mais que celui-ci doit « avoir des compétences académiques ». Un appel est donc lancé pour trouver une telle personne.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

III. Comptes et budget

1. Comptes 2004

Lus et commentés par Eliane. (Cf. document annexé).

Un rappel a été envoyé pour inciter les membres à payer leur cotisation. Sur 240 membres 170 ont payé.

Marianne félicite Eliane pour son travail > acclamation !

Décision : après lecture du rapport des vérificateurs de comptes, les comptes 2004 sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée à la caissière.

2. Budget 2005

par Eliane Mollia. Cf. document annexe.

Pour l'instant, nous avons 170 membres payants sur 240 inscrits. L'assemblée est d'avis que le fait de ne pas payer sa cote n'entraîne pas l'exclusion d'Attac pour les membres individuels. Par contre, les membres collectifs mauvais payeurs pourront être exclus après avoir reçu une lettre leur signalant cette possibilité s'ils persistent à ne pas payer. Les cotisations pour 2005 resteront les mêmes qu'en 2004.

*Décisions : - le montant des cotisations (cf. feuille annexe) est accepté ;
- le budget est accepté.*

IV. Elections

1. Présidence

Parmi les membres du bureau, aucun ne souhaite endosser la présidence. Demande est faite à l'assemblée, mais sans succès. Nous continuerons donc de fonctionner sans président, mais cela est négatif de deux points de vue : 1) manque de visibilité d'Attac-NE, 2) coordination boiteuse des activités.

2. Caissière

Décision : Eliane Mollia est réélue à l'unanimité et acclamée.

3. Secrétariat

Décision : Rémy Wenger est réélu à l'unanimité et acclamé.

4. Vérificateurs de comptes

Décision : Eva Fernandez et Jean-Marie Rotzer sont réélus. Le comité devra encore trouver un suppléant.

V. Programme d'actions à venir

1. AGCS

Un débat fourni permet de stimuler plusieurs propositions pour la suite de la campagne.

Décisions :

- *Contacter la ville du Locle pour lui demander d'envisager le dépôt d'une initiative communale devant le Grand conseil et pour se préparer à défendre son point de vue devant l'assemblée de l'Association des communes neuchâteloises ;*
- *Écrire au Conseil d'Etat pour lui demander de favoriser un débat public sur la question de l'AGCS ;*
- *Ecrire aux partis de gauche pour leur rappeler leur volonté (exprimée dans la plateforme électorale) de déclarer le canton hors AGCS ;*
- *Ecrire aux communes une deuxième lettre à la rentrée.*
- *Organiser la conférence publique prévue le 22 septembre au club 44.*

2. Campagne EHM

Attac a participé à la récolte des signatures et à la campagne au sein du comité référendaire.

Marianne informe l'assemblée que l'annonce parue dans la presse locale pour présenter les articles de loi qui font problème n'est pas encore financée. Elle a coûté Fr. 2000.– et il manque encore 900.–. Question: Attac pourrait-il faire un geste supplémentaire ?

Décision : L'assemblée approuve le versement de Fr. 300.– comme participation au frais de cette annonce.

3. Jugement de Tomaso

Membre d'Attac-NE, Tomaso a été filmé par la police à l'issue de la manifestation du 1er juin 2003 à Genève lors du G8. Cela a conduit à un procès. Tomaso a reconnu avoir participé à la manifestation mais à nié tout acte violent. En fait, c'est le droit de manifester qui est visé par ce type de poursuite de la justice. Tomaso a été condamné à 3 mois de prison avec sursis, un verdict contre lequel il a fait recours. Le jugement en appel aura lieu le 29 août. Le comité d'Attac considère qu'il faut défendre Tomaso. Un communiqué de presse a été diffusé et il est envisagé qu'Attac soutienne aussi Tomaso financièrement en participant à ses frais.

Décision : l'assemblée accepte que le comité envisage un soutien financier à Tomaso.

4. Autres activités

Le 22 avril, les églises brésiliennes et suisses ont signé à Fribourg un document déclarant **l'eau comme bien universel**.

Le deuxième **forum social suisse** aura lieu les 3, 4 et 5 juin à Fribourg.

La **charte mondiale des femmes** arrive en Suisse. Elle va traverser 52 pays. C'est une affirmation d'un autre monde construite autour de 5 valeurs. Dans le canton, une marche nocturne est organisée de La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel. Départ le 11 juin à 18h. Le 12, un arbre sera planté comme symbole des femmes solidaires.

Le **référendum contre l'abolition du droit de timbre**. Les signatures doivent être déposées au plus tard le 7 juillet.

La deuxième **université d'été d'Attac** aura lieu du 15 au 18 septembre aux Rasses. L'assemblée générale a lieu durant ce même week-end.

Accords de l'OMC (conclusion du cycle de Doha). En fin d'année, différentes activités seront mises sur pied par Attac au niveau mondial.

L'assemblée est levée à 22h30.

Rémy Wenger / 06.06.05